COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-04-08042024

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18H le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2024 Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID: 026-212601058-20240408-DEL_04_08042024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	1		
BERTRAND Paulette	Х				Date de convocation :		
CONIL Denis	X				25/03/2024 Secrétaire de séance : JL FORSANS		
FORSANS Jean-Louis	X						
LEJEUNE Jacqueline	X						
MORIN Joséphine	X						
RIDEL Sandrine			Х				
ROCHAS Yannis	X						

Objet : affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 246 191.80 €

Décide d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses-recettes)

Soit une somme de ①au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 246 191.80 €

Fait à Cornillon-sur-l'Oule Les jours mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Le Maire Denis CONIL

Le secrétaire de séance Jean-Louis FORSANS

Résultat du vote

Pour: 6 Contre: 0 Abstention: 0



